COLLÈGE URSUYA HASPARREN
URSUIA KOLEGIOA - HAZPARNE
SECTIONS BILINGUE & SPORTIVES / ELEBIDUN ETA KIROL SAILAK

Année scolaire : ***2023/2024***

CONVENTION DE SCOLARISATION

Entre

Le Collège Ursuya, rue Yats, 64240 Hasparren, Tél : 05.59.29.62.89, accueil@collegeursuya.fr, représenté par le chef d'établissement Xavier POMIRO, ***ci-après « l'établissement »***

Et

Nom et adresse du des représentants légaux :
Mr – Mme – M ou Mme – Mr et Mme – ……
……
……
Code postal : ……..VILLE : ……
Tel. Domicile / Portable :…… *Mail* : …… @ ……..
Nom et Adresse du 2ième représentant légal si différente :
M ou Mme ……
……
……
Code postal : ……..VILLE : ……
Tel. Domicile / Portable :…… *Mail* : …… @ ……..

Ci-après désignés « représentants légaux »

Il a été convenu :

1. Objet de la convention

La présente convention vise à préciser les conditions de scolarisation de l'élève (préciser le nom et le prénom) …… au sein du collège Ursuya, en classe de …….. et à préciser les obligations respectives de chacune des parties.

2. Engagements de l'établissement

L'établissement s'engage à scolariser l'élève désigné ci-dessus, durant l'année scolaire, selon les principes :
- ✓ du projet éducatif,
- ✓ du projet d'établissement,
- ✓ du projet d'animation pastorale
- ✓ du règlement intérieur

Ces documents sont présentés sur le site *www.collegeursuya.fr* dans l'onglet *Accueil* et selon le contrat d'association avec l'Etat garantissant le respect des programmes nationaux.
Les membres de la communauté (enseignants et personnels) s'engagent à accueillir et instruire l'élève dans une démarche bienveillante ainsi qu'à l'accompagner attentivement dans son évolution.
L'établissement s'engage également à informer les représentants légaux du déroulement de la scolarité de l'élève et à permettre l'exercice des droits parentaux dans le suivi de celle-ci.

Chacun des représentants légaux disposera des mêmes droits et de la même information dans le suivi de scolarité (sauf situation différente dûment justifiée par la présentation d'une décision de justice).

3. Engagements des représentants légaux

Les représentants légaux s'engagent à scolariser régulièrement l'élève en conformité avec les exigences légales d'assiduité.
Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance du projet de l'établissement, du projet éducatif, du règlement intérieur présentés sur le site *www.collegeursuya.fr* (règlement intérieur rappelé dans le carnet de correspondance de l'élève) et y adhérer. Ils s'engagent également à respecter le caractère propre de l'établissement.

Les représentants légaux s'engagent par ailleurs à maintenir une collaboration avec les différents acteurs de l'établissement et à tout mettre en œuvre pour suivre et favoriser l'évolution de l'élève dans l'établissement. Cela implique le suivi régulier de l'élève : signatures des documents, des bulletins, participation aux réunions de parents, aux entretiens individuels, aux suivis spécialisés demandés par l'équipe pédagogique.

Les représentants légaux s'engagent à respecter les membres de la communauté éducative, à ne pas les dénigrer, ni user de la violence sous quelque forme que ce soit et envers quelque interlocuteur que ce soit.

Par principe, les représentants légaux exercent conjointement l'autorité parentale, sauf décision de justice contraire communiquée à l'établissement. Afin de favoriser le respect des droits parentaux de chacun, les représentants légaux s'engagent à informer l'établissement de toute modification (amiable ou judiciaire) dans l'exercice de leurs droits et dans la résidence habituelle de l'élève.

Nous rappelons que les représentants légaux restent les premiers éducateurs de l'élève.

Cette disposition dans son ensemble constitue une obligation essentielle et déterminante à l'engagement de l'établissement dans le contrat.

4. Adhésion à la convention financière

Les représentants légaux reconnaissent avoir pris connaissance et adhérer à la convention financière disponible sur le site *www.collegeursuya.fr* dans l'onglet *Infos pratiques / Les tarifs*. Ils s'engagent à en respecter les termes ainsi que les échéances choisies.

5. Assurance scolaire

Depuis le 1er septembre 2022, la contribution des familles inclut l'assurance scolaire à la Mutuelle Saint-Christophe pour l'ensemble des élèves. Par conséquent, les représentants légaux n'ont pas de souscription supplémentaire à effectuer par ailleurs. Les conditions générales sont disponibles *sur le site suivant :*
https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents

6. Dégradation volontaire de matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel (livre, manuel scolaire, matériel informatique, mobilier…) dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux représentants légaux sur la base du coût réel (incluant les éventuels frais de main d'œuvre).

7. Durée de la convention

La présente convention est annuelle, elle prend effet le 1er septembre de l'année scolaire et arrive à échéance à la fin de l'année scolaire au 5 juillet.

8. Rupture anticipée en cours d'année scolaire

Il pourra être mis fin à la convention de scolarisation en cours d'année scolaire, à l'initiative de l'établissement scolaire ou des représentants légaux, pour l'un des motifs légitimes suivants, cette liste n'étant pas exhaustive :

- déménagement et changement d'établissement
- exclusion disciplinaire

- réorientation scolaire
- manquements graves et répétés à la présente convention, au règlement intérieur, remise en cause du projet pédagogique de l'établissement
- rupture du lien de confiance

En cas de résiliation de la convention en cours d'année scolaire, les représentants légaux resteront redevables des frais de scolarité au prorata temporis de la période écoulée.
En cas de rupture de la convention liée à un motif disciplinaire, l'établissement se tiendra à la disposition des représentants légaux pour les aider dans la recherche d'un autre établissement.

9. Médiateur des litiges de la consommation (L.616-1 du code de la consommation)

Tout litige dans l'application de la présente convention pourra, si bon semble à la partie, être préalablement soumis au médiateur en vue d'une résolution amiable. La Fédération nationale des Ogec a signé un contrat cadre avec la Société de Médiation Professionnelle (SMP), https://www.mediateur-consommation-smp.fr/, permettant à tous les Ogec de nommer gratuitement la SMP comme médiateur de la consommation.

10. Protection des données personnelles et exercice des droits

Les données personnelles recueillies par l'établissement dans le cadre de la présente convention et de ses annexes sont indispensables à la scolarisation de l'élève.
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la notice RGPD ci-jointe.

11. Droit d'opposition au démarchage téléphonique

Les coordonnées téléphoniques des représentants légaux de l'élève sont recueillies par l'établissement dans le cadre de l'inscription, leur utilisation est strictement réservée à l'organisation de la scolarité (cf annexe RGPD à la présente convention).
Nous rappelons toutefois que toute personne, qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, dispose gratuitement de la possibilité de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique sur cette adresse https://www.bloctel.gouv.fr/.

Le Chef d'établissement, Xavier POMIRO

Les représentants légaux[1]
Signature précédée de la mention Lu et approuvé

[1] Ce document doit être signé par les deux parents, a fortiori en cas de séparation ou de divorce

COLLÈGE URSUYA HASPARREN
URSUIA KOLEGIOA - HAZPARNE
SECTIONS BILINGUE & SPORTIVES / ELEBIDUN ETA KIROL SAILAK

RGPD ELEVES ET RESPONSABLES LEGAUX

Les données qui vous sont demandées par le Collège Ursuya, rue Yats, 64240 Hasparren, Tél : 05.59.29.62.89, accueil@collegeursuya.fr *sont nécessaires aux fins de votre prise de poste au sein de l'établissement.*

Le responsable des traitements est Monsieur POMIRO Xavier, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- *Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,*
- *Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,*
- *Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, …)*
- *Données nécessaires à la gestion comptable (…)*
- *Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions …)*

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- *La gestion de l'inscription dans l'établissement ;*
- *La gestion administrative et comptable ;*
- *La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, …) ;*
- *L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, …) ;*
- *Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP …)*
- *L'inscription aux examens ;*
- *La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.*

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à la scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à accueil@collegeursuya.fr *ou un courrier à Collège Ursuya, rue Yats, 64240 Hasparren. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.*

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, ***vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales****, et pour les finalités suivantes :*

- *Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.*

- *A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève*

sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm
ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à [adresse de contact Gabriel]. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

- *Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).*

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- *en adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;*
- *en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.*

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.